1.1.2a)
01.02.2a)
760940

CANTON DE VAUD

COMMUNE DU

MONT - SUR - LAUSANNE

PLAN D'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT

1 : 500

	NOUVELLE ZONE A BATIR (ART. 29 OPB)
	DEGRE DE SENSIBILITE II
	DEGRE DE SENSIBILITE III
	DEGRE DE SENSIBILITE IV
ZONE AGRICOLE	AUX BATIMENT D'HABITATION SIS EN ZONE AGRICOLE EST ATTRIBUE LE DS III (ART. 43 OPB)
AMENAGEMENT ANTIBRUIT	PROTECTION OU CONCEPTION ARCHITECTURALE PERMETTANT DE RESPECTER LES VALEURS DE PLANIFICATION DANS LES ZONES NOUVELLEMENT CREEES (ART. 29 OPB)
DECLASSEMENT EN DS III VOIR PLAN DE DETAIL N° 3	VOIR PLAN DE DETAIL DE DECLASSEMENT DES FACADES ANNEXE AU PRESENT PLAN (ART. 43 OPB)

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE 26 MARS 1990
LE SYNDIC : LE SECRETAIRE :

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU - 3 AVR. 1990 AU - 7 MAI 1990

ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL
LE 26 NOV. 1990
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT
DU CANTON DE VAUD
LE 16 AOUT 1989
L'ATTESTE, pr LE CHANCELIER :

DECLASSEMENT EN DS III VOIR PLAN DE DETAIL N° 1
DECLASSEMENT EN DS III VOIR PLAN DE DETAIL N° 2
DECLASSEMENT EN DS III VOIR PLAN DE DETAIL N° 3
DECLASSEMENT EN DS III VOIR PLAN DE DETAIL N° 4
DECLASSEMENT EN DS III VOIR PLAN DE DETAIL N° 5
AMENAGEMENT ANTIBRUIT
AMENAGEMENT ANTIBRUIT
AMENAGEMENT ANTIBRUIT

COMMUNE DE LAUSANNE
COMMUNE DE ROMANEL
COMMUNE DE CUGY
COMMUNE DE LAUSANNE
COMMUNE D'EPALINGES
COMMUNE DE LAUSANNE

LE GRAND MONT
LE PETIT MONT
Chalet aux Boeufs
Les Planches
La Marjolatte
Chalet de la Ville
Le Châtaignier
Bois des Géziaux
Penau
Manloud
Chalet au Renard
Longerayes
En Etavez
La Noz
En Flonzel
Pernessy
En Coppoz
La Viannaz
Les Corjons
La Grange de Montricher
Rionzi d'en Haut
La Clochatte d'en Haut
La Clochatte
Le Fion
Chalet des Meules
Chalet de Cugy
Le Mont
Sur-Lausanne

COLOMBI SCHMUTZ DORTHE S.A.
Ingénieurs, géologues et spécialistes de l'environnement
Le Mont-sur-Lausanne tél. 021 371241

MISE A JOUR : DECEMBRE 1988